



Chers amis,

« La traditionnelle cérémonie des vœux est toujours un moment de rencontre et de dialogue privilégié. C'est donc avec plaisir que le conseil municipal vous accueille encore cette année pour faire le bilan de l'année écoulée »...

Suite page 2

« Le Pierrefittois »

Des nouvelles du pays

N° 51 - Février 2018



Les marcheurs à la neige



Des enfants bien déguisés au Carnaval

SOMMAIRE

	Page		Page
Vœux du 19 janvier	2	Bibliothèque	9
Maisons fleuries 2017	4	La vie des associations	10
Inauguration du square des Anciens Combattants	5	Les territoires de Sologne en mouvement	16
Les sapeurs-pompiers	6	Les infos du Conseil Municipal	16
Du côté de l'école	7	Calendrier des fêtes	27

« La traditionnelle cérémonie des vœux est toujours un moment de rencontre et de dialogue privilégié. C'est donc avec plaisir que le conseil municipal vous accueille encore cette année pour faire le bilan de l'année écoulée.

Nouveaux ateliers – Route de Salbris



Les ateliers municipaux ont occupé une grande partie de notre temps. Les travaux ont été réceptionnés mardi dernier. Le personnel communal va pouvoir bénéficier d'un lieu fonctionnel pour travailler. Le stockage des outils et garage des véhicules se feront ainsi au même endroit. Avec la réhabilitation de cette friche industrielle, nous maîtrisons ainsi le devenir de ce bâtiment et évitons une image dégradée de l'entrée du village.

Le matériel roulant a été complètement **renouvelé** : le tracteur, la Kangoo, auxquels est venu s'ajouter un petit camion-benne.



J'en profite pour remercier le personnel communal pour son travail.

Cette année encore le jury national a confirmé notre 4^{ème} Fleur. Si le choix des végétaux y est pour beaucoup, la propreté et la qualité de l'entretien tiennent une place prépondérante dans la grille d'évaluation. A Pierrefitte cet entretien est exemplaire. Je ne dirai jamais assez l'importance de ce label pour notre village : il est gage de dynamisme, de beauté et d'accueil. Je regrette que quelques-uns n'en apprécient pas toute la portée. Dans un récent article, la Nouvelle République a mis en valeur les villes et villages fleuris du département et souligné l'aménagement de Pierrefitte. C'est une belle satisfaction pour toute l'équipe et pour Mme LAURE.



Nous déplorons la fermeture de l'emblématique restaurant « le Lion d'Or ». Cela montre les difficultés du monde rural et combien il est difficile d'exister dans nos villages actuellement. Cependant chacun dans leur domaine, le parc des Alicourts, le domaine des Genêts, le Bouchot et Orcaplast ont acquis une renommée régionale et même nationale quelquefois. Le tissu agricole et commercial est toujours bien présent.

Je sais que des transactions immobilières ont eu lieu et auront lieu grâce à la qualité de notre environnement mais aussi grâce à l'animation constante des associations. Je suis admiratif devant l'engagement d'une poignée de personnes qui à elles seules maintiennent des activités culturelles ou récréatives. L'exposition sur l'agriculture par exemple, initiée par Pirkko et Ghislaine, a rencontré un immense succès salué par tout le canton.

Une borne pour recharger les véhicules électriques est opérationnelle à côté des ateliers communaux actuels.

Pour tous ces éléments, Pierrefitte a encore une valeur d'exemple.

Vous savez que les dotations d'État se réduisent d'année en année. Elles ont diminué de 54 183 € en 4 ans. Il faut cependant maintenir les services à la personne et ne pas négliger les investissements nécessaires à la bonne marche du village.

Ainsi nous étudions l'aménagement de la route de Nouan entre l'usine et la Croix de mission et la nécessaire rénovation de la toiture de la salle des fêtes. Nous allons essayer de conclure cela cette année si les subventions attendues sont au rendez-vous.

L'étude patrimoniale de notre réseau d'eau potable va débuter. Ainsi nous pourrons avoir une image exacte de nos canalisations et fixer un calendrier d'entretien et de remplacement d'installations vieilles de 50 ans.

Le rôle des communes s'amenuise de plus en plus au profit des intercommunalités. On peut le regretter, c'est comme cela. Aujourd'hui l'urbanisme, le développement économique, demain la gestion de l'eau, de l'assainissement. Les compétences des communes échappent ou échapperont au pouvoir du maire.

Il faut bien se préoccuper de l'avenir de notre territoire. D'ici 2020, le sud du département, la Sologne donc, jusqu'ici épargnée va connaître une nouvelle organisation territoriale.

Quid de Pierrefitte ? Deux axes se dessinent : rester solidaire de notre communauté actuelle et suivre vers un rapprochement avec Romorantin ou se désolidariser et regarder vers Cœur de Sologne Lamotte et l'Orléanais.

Puisqu'on parle communauté, il me faut bien évoquer la piscine. Indispensable pour le territoire elle réunit toutes les générations, des bébés nageurs au 4^{ème} âge. Il faut donc faire la piscine sans état d'âme. De nombreux Pierrefittois, et les enfants de l'école, s'y baignent depuis de longues années. Je suis donc favorable à ce que les communes utilisatrices amènent un fonds de concours en fonction de leurs moyens. Je fais entièrement confiance à Olivier PAVY pour régler ce problème dans les meilleurs délais.



Enfin, en 3 mots, puisque je connais sa modestie, Nadège, courageuse, compétente, exemplaire, nous quitte. Nous le regrettons tous. Elle choisit d'évoluer dans une autre carrière. Nous lui souhaitons pleine réussite. Nadège, pour te montrer toute notre reconnaissance et témoigner de l'estime de toute la population, nous avons le plaisir de te remettre la médaille d'honneur de Pierrefitte. Tu laisses un vide immense dans le personnel communal. Une nouvelle distribution des tâches se fera entre tous tes collègues. »

Bonne année à tous. »



Discours Jacques LAURE

MAISONS FLEURIES 2017

Félicitations aux gagnants qui ont reçu une plante, un très bel agenda 2018 de Dominique Mansion et des bons d'achats chez les commerçants de Pierrefitte.
Tous les participants ont reçu un diplôme pour encouragement.

Nous vous rappelons les paroles de Bernadette Courrioux lors de la remise des prix :
« *La qualité du fleurissement des maisons individuelles est prise en compte dans l'évaluation du Jury National 4 fleurs. Nous vous encourageons à participer plus nombreux pour permettre de faire plusieurs catégories : les pieds de mur, les balcons, les jardins...* ».

Vous pouvez vous inscrire soit en vous déplaçant à la mairie, mais aussi par mail en précisant votre nom, prénom et adresse : pierrefitte.41mairie@wanadoo.fr
Ainsi vous participez à l'embellissement de votre cadre de vie à Pierrefitte.

1er prix

Mme et M. Lionel ROBIN



2ème prix Mme et M. Marcel BOHLER

3ème prix Mme et M. Alain BOLINET



INAUGURATION DU SQUARE DES ANCIENS COMBATTANTS



« Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs et Madame les Présidents des Associations Patriotiques, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Le 1^{er} novembre 1954 débutait ce qu'il convenait alors d'appeler « les évènements d'Algérie », un conflit meurtrier aux faux airs de guerre civile qui dissimulait en vérité le soulèvement d'un peuple.

Les responsables politiques de l'époque vont envoyer ces jeunes hommes perdre leur jeunesse à crapahuter dans les djebels. Ils combattront un ennemi invisible qui mènera une guerre de maquis.

Cette guerre qui a mis si longtemps à dire son nom va ébranler nos institutions avec une telle force que la quatrième république n'y résistera pas.

Entre 1954 et 1962, soldats de métier, jeunes appelés et rappelés du contingent, harkis, tous furent confrontés à la même épreuve. Parmi les 2 millions de jeunes français mobilisés, 24 000 sont morts en Algérie, mais aussi 4 000 en Tunisie et au Maroc et 2 000 soldats disparus. Les autres devront oublier les horreurs de la guerre et devront trouver les ressources suffisantes à une réintégration dans la vie civile.

Les familles sont bien peu informées de ce qui se tramait là-bas. Bien souvent les attitudes n'étaient pas comprises. Après tout, n'avaient-ils pas été chargés que d'opération de maintien de l'ordre.

Ce n'est seulement qu'en 1999 que le conflit algérien deviendra très officiellement la guerre d'Algérie. Cette attente trop longue a laissé ouverte une plaie qui, aujourd'hui encore, trouve bien des difficultés à cicatriser.

Aussi comment soulager les meurtrissures sinon des corps mais au moins celles des âmes ?

Et bien en commémorant, en ravivant chaque année le souvenir de ceux qui ont payé de leur vie le devoir d'obéissance et en entretenant le témoignage de ceux revenus.

Il nous manquait un lien pour nous recueillir.

Cette stèle sera un lien de commémoration et de transmission. Elle rappellera qu'aucun sacrifice n'est vain. Elle imposera un avoir mémoriel pour éviter de revivre la même chose.

C'est à nous toutes et tous qu'il incombe de regarder l'histoire en face et de contribuer à sa diffusion, de manière apaisée, pour éviter que de l'incompréhension du passé naisse celle du présent.

Nos anciens combattants y contribuent. Agir aussi inlassablement, c'est défendre les valeurs universelles de paix et de solidarité entre les peuples.

Vive la paix, vive la liberté, vive la République, vive la France ».



*Discours J. Laure du 21 octobre 2017
Inauguration Square des ACPG, rue de Souesmes*



LES SAPEURS-POMPIERS

Activités du centre de secours

Le Samedi 2 décembre 2017 s'est déroulée notre cérémonie de Sainte Barbe, sous la présence de monsieur le Maire, du Lieutenant-Colonel Loew représentant le Service Incendie de Blois, de Monsieur Bioulac Président du Conseil d'Administration du Service Incendie et de plusieurs chefs de centre.

Cette année un décret a été modifié par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers concernant l'attribution des médailles d'honneur en ajoutant la médaille pour 10 ans de service, récompensant les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui s'y sont particulièrement distingués.

A cette occasion,

Les Caporaux Chefs Courrioux Cindy, Dargenton Simon, Giffaut Antoine, Stern Cyrille se sont vu remettre cette médaille d'honneur échelon bronze pour leurs 10 années de bons et loyaux services.



Au cours de l'année le personnel a procédé à différentes formations, dont celles de :

- Chef d'agrès une équipe, à Cyrille Stern afin d'obtenir le grade de Sergent,
- De premiers secours en équipe niveau 1 pour Frédéric Valtat,
- Et de premiers secours en équipe niveau 2 pour Camille Defache, ayant intégré notre centre en début d'année et signé la charte des sapeurs-pompiers à l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers au SDIS de Blois.

« *FÉLICITATIONS à tous* ».

L'an dernier, le centre de secours a effectué 156 interventions sur les communes de Pierrefitte, Souesmes, en 1^{er} appel et communes avoisinantes en 2^{ème} appel.

En voici le détail :

138 Assistances à personne, dont 23 avec la présence du SMUR,

- 2 Accidents de circulation,
- 1 Feu de bâtiment agricole,
- 3 Feux de cheminée,
- 1 Feu de véhicule léger,
- 2 Fuites de gaz,
- 1 Feu de végétation,
- 8 Opérations diverses.



Ce qui représente : **88% de secours à personnes, 7% en incendies et 5% en opérations diverses.** L'activité opérationnelle a augmenté de 6% par rapport aux années antérieures. Malgré la sécheresse de cette année, on n'a dénombré qu'un départ de feu de végétation sur notre secteur de couverture.

Je relance un appel à toutes celles et à tous ceux qui seraient intéressés par nos missions. Quelles que soient vos activités, si vous avez plus de 16 ans, vous êtes susceptibles de pouvoir rejoindre notre équipe dynamique.

Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer tout au long de l'année chaque 1er dimanche matin du mois au centre de secours.

Au nom de toute l'équipe, je vous renouvelle mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2018.

Lieutenant Dominique TARDIVEAU

Que se passe-t-il à l'école de Pierrefitte ?

Depuis la rentrée scolaire, les enfants du RPI accueillis à l'école de Pierrefitte (les CE1/CE2 et CM1/CM2) ont pu découvrir d'autres horizons.

Les élèves ont assisté à trois **représentations théâtrales** (deux à Blois, une à Fleury les Aubrais) et une reste à venir.

L'école participe à l'action **École et Cinéma**, ce qui permet à chaque classe de découvrir trois films durant l'année scolaire.

Pour Noël, le SIVOS et les coopératives scolaires (Pierrefitte et Souesmes) ont offert un spectacle aux enfants à la salle des fêtes de Pierrefitte. Ils ont pu assister à un **concert des Z'ims** (les Moreau et Imbert), et partager avec eux un bal inoubliable.

Le **spectacle de Noël**, préparé par les enfants, a ravi petits et grands. La salle des fêtes de

Souesmes était comble. Les danses et chants, préparés par l'équipe enseignante avec les enfants ont remporté un réel succès. Ce fut un moment de partage et de festivité très agréable pour tout le monde.

Pour **Carnaval**, les enfants de l'école de Pierrefitte ont défilé dans les rues, costumés, maquillés et équipés d'instruments de musique, de casseroles et cuillères en bois. Le défilé s'est terminé sous la neige, par un goûter (crêpes et jus de fruits) offert par l'association A.Tou.Loisirs.

Les CM1/CM2 partiront en **classe de mer à Damgan** du 22 mai au 26 mai 2018.

Nous remercions les communes, le SIVOS et les parents d'élèves pour le soutien qu'ils apportent à l'accomplissement de nos projets.

*Pour l'équipe enseignante,
Karine GIRARD-PINSON,
Directrice*



Carnaval – Février 2018



*Les Z'ims – Spectacle de Noël
Salle des Fêtes Décembre 2017*



Les échos de l'accueil de loisirs de Souesmes/Pierrefitte

Ateliers des mercredis de Pierrefitte sur Sauldre et Souesmes : 1^{er} trimestre 2018

33 enfants ont évolué autour du thème de l'Antarctique et l'Océanie durant ces ateliers du 1^{er} trimestre.

Nous avons eu la joie de réaliser de jolis bonhommes de neige.

Au programme : activités manuelles (réalisation de couronnes, de têtes d'ours, d'Inuits, de memory sur la faune de l'Antarctique...), fabrication de boules de graisse pour les oiseaux, activités culinaires (galettes des rois, gâteaux à l'orange, crêpes...), bibliothèque, jeux de société et jeux extérieurs.



- D'ici quelques semaines un nouvel agencement de rayonnages sera effectué pour vous faciliter la recherche de vos titres préférés. Un espace « enfants » sera plus pratique.
- Actuellement nous avons 127 inscrits. Une trentaine de lecteurs assidus fréquentent la bibliothèque très régulièrement. Les autres plus rarement. Certains lisent plusieurs livres par mois. D'autres empruntent plutôt des CD et/ou des DVD.
- **Parents d'enfants scolarisés** → les cartes d'inscription de vos enfants sont gardées à la bibliothèque. N'oubliez pas que vos enfants peuvent venir individuellement lire sur place aux heures d'ouverture et/ou emprunter des livres.
- **Grands-parents d'enfants en vacances** → nous vous conseillons de prendre une inscription individuelle (gratuite) à vos petits-enfants, même si ils/elles ne sont à Pierrefitte que pour quelques jours ou une semaine. Il vaut mieux que les livres, CD, DVD enfants soient empruntés par un enfant et pas au nom de la grand-mère. Notre système informatique calcule des statistiques (anonymes) en prenant en compte l'âge des inscrits/emprunteurs. Ces informations sont compilées au niveau du Ministère de la Culture.

À partir du **mercredi 21 Mars**, votre bibliothèque vous offrira de nouveaux services en complément de ce qui existe déjà :

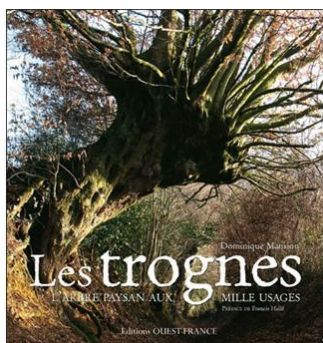
- prêt de liseuses numériques,
- des tablettes pour consulter gratuitement sur place de nombreux titres de presse.



La formation à leur usage sera assurée sur place



Dominique Mansion, « LE » spécialiste français des trognes, interviewé par Aurélie Ravinaud-Clouet de la Direction de Lecture Publique à Blois, lors de la remise du label du Livre de Loir et Cher 2017



Votre bibliothèque participe, grâce à deux de ses bénévoles, au Comité de Lecture pour le choix du « Livre de Loir et Cher ».

En 2017 le choix s'est porté sur le livre : « Les trognes » de Dominique Mansion. Ce livre est disponible à la bibliothèque.

« L'arbre paysan aux milles usages »

Dominique MANSION, artiste polyvalent, ne parle pas que des trognes. Nous aurons la chance de l'avoir en octobre pour une conférence et pour exposer ses nombreuses œuvres **du 6 au 14 Octobre à la Salle des Fêtes**. Nous en reparlerons.

Ouverture de la bibliothèque

Mercredi	Jeudi	samedi
10 h 00 - 11 h 00	17 h 30 - 18 h 30	10 h 00- 11 h 30
15 h 30 - 17 h 30		

L'équipe bénévole de la bibliothèque

L'A PEPS

Voici venue l'heure de vous présenter la petite dernière : L'A PEPS !
Nous sommes 6 mamans à avoir uni notre motivation pour faire naître ce projet :
L'Association des Parents d'Elèves Pierrefitte-Souesmes.

Le bureau se compose comme suit :

Présidente : Anne FAUCARD
Vice-Présidente : Mélanie POZZI
Secrétaire : Vanessa MAILLET
Vice-Secrétaire : Claire VERDICCHIO
Trésorière : Esther COROLLEUR
Vice-Trésorière : Sandra TOULERON



Fraîchement créée depuis début février nous avons déjà des idées plein nos têtes!

Le mot d'ordre est ENFANTS, car ils sont au cœur même de cette initiative.

Nous souhaitons générer une cohésion entre les parents, les enfants et les enseignants pour avancer dans la même direction ; Offrir du bonheur à nos petites frimousses.

*La Présidente,
Anne FAUCARD*

Pierrefitte A Tou Loisirs



Au service de l'animation du village

PIERREFITTE A.TOU.LOISIRS

Nous sommes déjà en 2018 et nous vous souhaitons une bonne année et une excellente santé.

L'exposition des peintres au mois d'octobre a été une belle réussite avec plus d'exposants.

La bourse aux jouets a cruellement manqué de chalands, elle ne sera pas reconduite.



La soirée dansante autour d'un couscous a été un franc succès. On récidive cette année.

Le Loto a été en retrait par rapport aux années précédentes.

Nous remercions Régis qui, avec ses attelages, a permis aux enfants de faire la balade avec le Père Noël dans les rues du village. L'animation et le goûter ont réjoui et réchauffé tout ce petit monde.



Cette année l'ancienne formule du Carnaval (jour du Mardi-Gras) a été reprise car l'année dernière il a été difficile de concilier les horaires des enfants de l'Accueil de Loisirs et de la fanfare dont les musiciens travaillent et ont un délai de route important. Trop d'attente pour le départ du défilé.

Le 13 Février Mr Carnaval a évité le bûcher, la neige abondante l'a protégé.

La fanfare de Blancafort n'ayant pu se déplacer et les rues rendues glissantes, nous avons préféré annuler le défilé.



Tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes où les enfants nombreux et joyeux sont montés sur l'estrade pour se démasquer. Pour les adultes ce fut plus rapide : ils étaient deux ! Il va falloir trouver **une solution pour motiver quelques personnes de plus l'année prochaine.**

Puis dans une bonne ambiance, tous réunis auprès du bar, un verre de cidre à la main, nous avons dégusté les excellentes crêpes confectionnées par nos bénévoles.



- **Dimanche 8 AVRIL** venez nombreux à la Marche de Printemps (5, 10, 13, 15, 20, 24 Km). **Départ de 7h30 à 9h00** au Préau de l'Asile. A 13h00, blanquette de veau à la salle des fêtes (15 € par personne, 6 € pour les moins de 12 ans).
- Durant les **MUSICALIES** nos savoureuses crêpes vous attendront à notre stand.
- Nous animerons le 14 **JUILLET** et son repas.
- Le **VIDE-GRENIER** se tiendra le dimanche 19 **AOUT** avec notre buvette (frites, chipos, merguez et sandwiches).
- Le Samedi 20 **OCTOBRE** : **SOIREE DANSANTE** et **COUSCOUS**.
- Le Dimanche 18 **NOVEMBRE** : **LOTO**.
- Et le 15 **DECEMBRE** : visite du Père Noël.

*Le Secrétaire,
Jean-Jacques JACQUELIN*

LOISIRS GYM

Nous avons fait notre concours de belote le 10 février dernier. Hélas, c'était la semaine de neige et les routes n'étaient pas très praticables. Nous n'avons eu que très peu de monde, cela à cause du temps.

Nous espérons que notre prochaine activité se passera mieux. Ce sera notre rando gym, suivie d'un repas à la salle des fêtes, qui aura lieu le **dimanche 27 mai**. Nous comptons sur vous.

A bientôt donc !

*La Présidente,
Claudine LAIGNEAU*

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter mes bons vœux pour 2018.

Que cette nouvelle année apporte bonheur et bonne santé à tous les Pierrefittois.

La fin d'année 2017 a été marquée par la 1^{ère} place de Nadège Doisne, au cross de Savigny sur Braye, en catégorie vétérans.

Bravo à Nadège !

Côté manifestation, notre Amicale organisera sa soirée « choucroute » le **samedi 24 mars**. Un dîner dansant qui sera animé par l'orchestre Jérôme Gauthier.

Les réservations débuteront début mars.

Prix : 30 €.

Bien amicalement.

Yann GUÉRIN



LE CLUB DU RENOUVEAU



Dicton pour rester optimiste : une année qui commence sous la pluie finira sous le soleil !

Pour garder le sourire malgré tout, nous avons eu notre concours de belote, au mois de janvier, qui a eu un franc succès.

Le 27 mars après-midi, certains iront au Music-Hall (à Chécy) admirer une revue à grand spectacle qui les emmènera aux quatre coins du monde : Russie, Brésil, Egypte...

Deux voyages ont été retenus cette année :

- * l'Italie (Côte adriatique, Venise, Ravenne, Florence) du **13 au 21 avril**,
- * les Alpes Provençales (Savines le lac, Barcelonnette, St Véran) du **9 au 14 mai**.

Pour toute information : 02 54 88 61 37 - 02 54 88 29 66.

En résumé, si vous avez envie d'oublier un peu la grisaille et de vous détendre dans la bonne humeur, venez nous rejoindre au Club !

Bien cordialement.

Aline JACQUELIN

LE MOT DES MARCHEURS



Notre club compte désormais 3 baliseurs (Françoise SUREAU, Martine BESSE et moi-même). Au cours de ces derniers mois, nous avons balisé 128 kilomètres de chemins sur 5 des communes de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières (Pierrefitte - Souesmes - Salbris - Theillay et Orçay). Les chemins concernés sont les P.R. (promenades et randonnées).

Opération balisage pour Françoise et Patrick à SOUESMES



Le 6 janvier dernier, nous avons participé à la 33^{ème} édition du Rallye Paris Tour Eiffel grâce au Club des randonneurs Lamottois. Malheureusement, cette sortie risque de ne pas être renouvelée car il devient très difficile de remplir un car même en regroupant les 2 clubs.

Une partie du groupe après la montée des marches de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre

Afin de pouvoir intervenir en cas de besoin lors des différentes marches, 4 personnes du club viennent de suivre la formation PSC1 (Nathalie LAIGNEAU - Jean-Marc BUCHET - Mireille MOLINIER - Roger DEVAUX) et 2 autres personnes ont effectué une remise à niveau (Jean-François FAVRE - Patrick DESPRÉS).



Une sortie raquettes à BESSE EN CHANDESSE était organisée le 5 février dernier pour les marcheurs du club. 16 personnes ont participé à cette journée où la neige était au rendez-vous pour la joie de tous.

Le 8 avril prochain nous organisons notre randonnée annuelle dite « de printemps ».

6 circuits seront proposés (5 - 10 - 13 - 15 - 20 - 24 km). **Les inscriptions se feront au Préau de l'Asile entre 7h30 et 9h00.** La randonnée sera suivie d'un repas sur inscription (blanquette de veau) à 13 heures à la salle des fêtes.



Patrick DESPRÉS

LES ŒUVRES PAROISSIALES

Bonjour 2018, que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur.

En 2017 : le 16 juillet, au préau de l'Asile, nous organisons notre 1^{er} LOTO de plein air, en remplacement de la Fête champêtre, le soleil était avec nous, ce fut une réussite.

En commun avec le club de Souesmes, nous organisons 2 sorties le 19 mai au château médiéval de Guédelon et le pont canal de Briare.

Puis le 8 septembre à Chilleurs aux Bois avec la promenade des senteurs et parfums au château de Chamerolles et croisière-promenade sur le canal d'Orléans au départ de Mardié.

Le 20 août nous étions présents au vide-grenier avec stands de brocante et de crêpes.

Le 16 décembre nous distribuons les colis de Noël à nos anciens en collaboration avec la mairie.

En 2018 : et c'est reparti le 7 janvier avec notre loto, les joueurs sont venus de partout tenter leur chance pour remporter le gros lot.

Que tous ceux qui ont participé par leur collaboration et leur présence à nos activités soient ici vivement remerciés.

Vous souhaitez participer à l'animation de votre village, n'hésitez pas à vous faire connaître. Faute de membres actifs, il devient de plus en plus difficile de pérenniser nos manifestations.

Notre **Assemblée Générale** ouverte à tous aura lieu le **16 mars** à la salle des fêtes.

Encore bonne année à tous et à bientôt le plaisir de vous rencontrer.

*Le Vice-Président,
Michel AMIOT*



LES BRICOLOTES

Les Bricolotes préparent leur Printemps créatif

Depuis six ans déjà, les adhérentes cousent, tricotent, découpent, assemblent et autres délicates opérations pour créer des objets et fantaisies, certes à leur goût, mais également afin de plaire au plus grand nombre. Notre événement « Marché de Noël », fin Novembre, à la salle du Renouveau a accueilli bon nombre d'intéressés pour notre plus grand plaisir. Nous en profitons pour remercier tous les Pierrefittois de leur fidélité.

Nous vous invitons à réserver le **dimanche 15 avril, de 9 h 30 à 18 h**. Il s'agira cette fois de la quatrième expo vente du « Printemps Créatif ». Les Bricolotes partageront la salle des Fêtes avec une vingtaine de créateurs. Au petit bonheur des envies, les visiteurs retrouveront les modèles couture, les bijoux, la porcelaine froide, le cartonnage, le patchwork, la peinture sur soie, la pâte à sel, le relooking d'objets déco, les bougies, le kirigami, la broderie au point compté, les ouvrages en bois tourné et bien d'autres choses encore. Sur place, un espace buvette et pâtisserie maison feront la part belle à la convivialité.

*La Présidente,
Catherine ROUX*

Pour en savoir plus : 06 84 62 64 12

Normalement vous devriez avoir ici les informations relatives à la Balade des Arts. Mais l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 19 février a décidé qu'il n'était pas possible cette année d'organiser cet évènement. Par contre, nous commençons dès maintenant à préparer la Balade de 2019.

Une soirée musicale aura lieu le **samedi 03 novembre 2018**.

Nouveau bureau :

Présidente	Pirkko TURUNEN
Vice-Présidente	Ghislaine BARREAU
Trésorière	Catherine ROUX
Secrétaire	Martine SIMEON

Pirkko TURUNEN

LES MUSICALIES EN SOLOGNE



Les 27, 28 et 29 avril prochain, la commune de Pierrefitte Sur Sauldre assistera à la floraison printanière annuelle de ces fleurs si particulières qu'on appelle les Musicalies en Sologne.

Au programme de ce 32ème festival des Arts Populaires en Musique, musiques traditionnelles énergiques avec le retour du groupe vendéen *Arbadétorne* le vendredi 27 à la salle des fêtes.

Samedi 28, une nouveauté 2018, avec les scènes "découverte" qui feront la part belle à la diversité artistique musicale et locale. Vous pourrez y découvrir les chansons cabaret du jeune trio orléanais *Le Chat Fume*, le folk acoustique de *Mathias Sten*, le répertoire ibérique pour cordes du *Duo Foehn* ou encore les chansons francophones festives de *Maudits Français!*, .

La fièvre musicale du samedi soir devrait atteindre son paroxysme dès 21h avec le folk celtique sur-vitaminé et débridé des anglais du *Urban Folk Quartet (à ne pas manquer!)*.

Dimanche 29, après avoir retrouvé le traditionnel défilé de l'arbre de Mai, place aux chansons poétiques pour enfants de la Compagnie Pic à Sons avant de suivre les envolées baroque et jazz du duo *Housmandi-Chaminaud* pour finir en chansons, en danses et en contes avec le retour de *la Grande Veillée*.

Et bien entendu, tout au long du week-end, les exposants (luthiers, restaurateurs, producteurs locaux...), les scènes ouvertes (musiques traditionnelles, chanson française, musiques du monde...) les ateliers de partage des savoirs (danse, relaxation, tango...) les bals, les animations de rue, sans oublier les animations pour enfants (bal, kamishibai, maquillage...) et la traditionnelle randonnée contée du barde pierrefittois Jean-Paul Jousselin et ses amis musiciens.

C'est parce qu'on y est bien qu'on y revient aux Musicalies en Sologne. Alors, rendez-vous au printemps prochain !"

*Pour l'équipe UCPS,
Fred PEZET*

LES TERRITOIRES DE SOLOGNE EN MOUVEMENT

Tout d'abord les communes se sont regroupées pour former les communautés de communes avec des compétences spécifiques. Et maintenant vous entendez parler de possibles fusions de communautés de communes de Sologne.

Ces fusions de communautés de communes semblent inévitables dans un proche avenir. Pourquoi ?

- 1- C'est d'abord une volonté gouvernementale de longue date mais qui devient de plus en plus impérative et obligatoire.
- 2- Les communautés de communes doivent avoir une taille suffisante pour permettre l'attractivité du territoire et être une vraie locomotive dans le développement économique et touristique de ce nouveau secteur géographique.

Les communes doivent garder leur rôle de proximité. Or ce n'est pas un secret, plutôt une réalité : elles n'ont plus les moyens financiers et parfois humains pour arriver à maintenir

l'ensemble des services. Il faut par conséquent unir nos forces.

Le développement économique relève maintenant du Conseil Régional qui ne dialogue plus avec les communes mais avec les intercommunalités. Plus l'intercommunalité sera puissante, plus elle sera capable de mobiliser les aides et la reconnaissance de ses entreprises par la Région.

Pierrefitte arrive à l'heure du choix. Notre position géographique permet notre adhésion à Lamotte, La Ferté Saint Aubin ou notre maintien au sein de la Sologne des Rivières et de Romorantin.

Chacun réagira en fonction de son bassin de vie, de ses habitudes... et de sa vision sur l'avenir.

Lors des Vœux en Janvier, je vous ai promis que vous aurez votre mot à dire sur la direction que devrait prendre la commune de Pierrefitte. Pour vous aider à comprendre les enjeux, les avantages, les inconvénients et faire un choix éclairé, la Mairie de Pierrefitte organise une **séance publique d'information**.



Une réunion publique aura lieu le **lundi 26 mars 2018, à 19 h**, à la salle des fêtes.

Jacques LAURE, Maire

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'essentiel du Conseil Municipal des 25 septembre et 11 décembre 2017, et du 05 février 2018
(compte-rendu complet visible à la Mairie et sur le site www.pierrefitte-sur-sauldre.com)

Séance du 25 septembre 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal **un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées**.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

Une demande de rendez-vous avec VEOLIA est souhaitée afin d'examiner les pertes en eau sur le réseau.

Monsieur le Maire rappelle que le SIDELC subventionne le renouvellement et la création de **nouvelles installations d'éclairage public** à condition que la collectivité ait réalisé un audit de ses installations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat retenu de la société NOCTABENE d'un montant de 3 144,81 € TTC (2 620,68 € HT) pour réaliser un audit des installations d'éclairage public. La participation du SIDELC s'élève à 1 572,41 €.

Suite au procès-verbal de carence concernant le **bornage du Gué de Maubertin**, le Conseil Municipal souhaite engager la procédure d'un bornage judiciaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à s'assurer auprès d'un avocat du bien-fondé de cette demande.

La selarl CASADEI-JUNG a été choisie pour cette affaire.

Monsieur le Maire donne les résultats du questionnaire concernant le transfert éventuel du **chemin de la Boule aux Cailloux** dans le domaine public : 15 oui – 3 non.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'évaluer le coût de cette opération avant de lancer la procédure de l'enquête publique et de s'assurer de la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire réaliser une **étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**. Il rappelle les circonstances du désengagement de la société BEIMO dans cette opération et le choix de la société DUPUET.

Les objectifs principaux de l'étude sont :

- la préservation des ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,

- de programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 5 à 10 ans.

Il précise que cette étude, d'une durée prévisionnelle de douze mois,

- a fait l'objet d'une ré-estimation prévisionnelle de 65 000,00 € HT soit 78 000,00 € TTC incluant les frais d'analyse du Chlorure de Vinyle Monomère,

- est susceptible de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, se décompose en six phases :

- PHASE 1 : Pré-diagnostic,
- PHASE 2 : Modélisation du réseau,
- PHASE 3 : Campagnes de mesures,
- PHASE 4 : Élaboration d'un programme d'actions,
- PHASE 5 : Réflexion patrimoniale,
- PHASE 6 : Analyse détaillée du prix de l'eau.

Monsieur le Maire propose :

- de confier au bureau d'études DUPUET Frank Associés, une mission d'assistance conseil pour un montant de 10 500,00 € HT soit 12 600,00 € TTC,

- de retenir dans le cadre d'une procédure adaptée un prestataire pour la réalisation de l'étude.

COMMISSION COMMUNICATION – COMITÉ DU PATRIMOINE – BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire félicite Madame TURUNEN pour la qualité de l'exposition sur l'agriculture. Madame TURUNEN associe Madame BARREAU à ces félicitations. Elle remercie Messieurs BARREAU, AMIOT et SIMON pour leur implication. De très nombreux visiteurs sont venus apprécier l'exposition.

COMMISSION VOIRIE – CHEMINS

Monsieur CHAUVIN informe le Conseil Municipal du devis de la société BASQUILLON concernant le nettoyage du Pilon qui sera réparti entre les riverains.

Les fossés seront vérifiés.

QUESTIONS DIVERSES

Route de Nouan : un nouvel aménagement est prévu. Il est souhaité de contacter les riverains avant la mise en place.

Communauté de Communes : La commune de Marcilly-en-Gault souhaite se retirer de la communauté de communes. Monsieur le Maire fait le point sur les conséquences de ce retrait.

Maison 15 rue de Sauldre : un délai jusqu'au 1^{er} novembre a été accordé à la propriétaire pour réaliser les travaux. A défaut, ils seront exécutés d'office à ses frais.

Monsieur COURRIOUX signale que les peupliers ont été abattus.

Séance du 11 décembre 2017

A compter du 1^{er} janvier 2018 le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour les **concessions du cimetière** : concession cinquantenaire 190 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 11 € la participation mensuelle (sur 12 mois) pour l'année 2018 des **frais d'entretien des chaudières** pour les locataires de logements communaux.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation des **frais de chauffage 2018** pour le logement de la mairie comme suit : de janvier à mars et de septembre à décembre = 169 € par mois (sur sept mois).

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la **location de la salle des fêtes** comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Associations Pierrefittoises : 80,00 € par jour ou soirée (3 séances gratuites dans le cadre des activités de l'association) – gratuité : pour les randonnées sans repas et bourses aux vêtements.

Associations de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : 80,00 € par jour ou soirée.

Belote des associations Pierrefittoises : 44,00 €

<u>Vin d'honneur (de 14 h à 19 h) :</u>	<u>Journée (de 8 h à 8 h) :</u>	<u>Deux journées consécutives :</u>
Pierrefittois : 85,00 €	Caution : 323 €	Caution : 323 €
Autres : 195,00 €	<u>Location :</u>	<u>Location :</u>
	Pierrefittois : 165,00 €	Pierrefittois : 247,00 €
	Autres : 413,00 €	Autres : 572,00 €

Le Conseil Municipal fixe à 50 € la **location de la remorque** à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs pour la **location du préau** comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Associations Pierrefittoises : gratuit dans le cadre des activités de l'association

<u>Vin d'honneur (de 14 h à 19 h) :</u>	<u>Journée (de 8 h à 8 h) :</u>	<u>Deux journées consécutives :</u>
Pierrefittois : 42,00 €	Caution : 162,00 €	Caution : 162,00 €
Autres : 165,00 €	<u>Location :</u>	<u>Location :</u>
	Pierrefittois : 82,00 €	Pierrefittois : 125,00 €
	Autres : 247,00 €	Autres : 376,00 €

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de **location de la salle d'exposition** comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

(1 occupation gratuite dans le cadre des activités de l'association)

Caution : 100 €

	Associations	Particuliers
Journée :	20 €	30 €
Week-end :	32 €	45 €
Semaine :	78 €	100 €
Journée supplémentaire :	12 €	15 €

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des photocopies et du fax comme suit :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,30 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0,50 €
- Photocopie A4 couleur : 0,50 €
- Photocopie A3 couleur : 0,70 €
- Fax : 1,80 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer les différents **tarifs concernant les services eau et assainissement** à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

Accès au réseau eau ou au réseau assainissement :	800,00 €
Suppression de compteur :	250,00 €
Ouverture/fermeture compteur (en cas d'hivernage de compteur, de non-paiement de facture, départ et arrivée de locataire,...) :	11,00€
Intervention pour fuite après compteur :	22,00 €
Déplacement de compteur :	22,00 €
Intervention pour détérioration de compteur (gel, non entretien, ...) :	22,00 € + facturation du nouveau compteur aux conditions financières en vigueur.

Le Conseil Municipal décide de fixer les **tarifs de facturation de l'eau et l'assainissement** 2018 comme suit:

EAU

<u>Location compteur :</u>	<u>Prix du M3 eau :</u>
Ø 15, 20, 25 mm : 22,50 €	De 1 à 150 M3 : 1,95 €
Ø 30 mm : 27,90 €	De 151 à 3 000 M 3 : 1,24 €
Ø 40 mm : 40,70 €	Au-delà de 3 000 M3 : 0,63 €
Ø > 40 mm : 58,00 €	

ASSAINISSEMENT

Abonnement :	13,90 €
Prix du M3 :	1,16 €

S'ajoutent à ces coûts les taxes fixées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux avenants concernant les travaux aux ateliers municipaux :

- Serrurerie Jérôme BARDET : + 5 137,00 € HT soit 6 164,40 € TTC,
- Entreprise FOLTIER RIGLET : + 2 722,42 € HT soit 3 266,90 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Actuellement, le montant total des travaux s'avère inférieur au montant initial.

Le Conseil Municipal souhaite réaliser un aménagement sécuritaire rue de Nouan.

Un devis de Monsieur BLANCHAIS, géomètre, concernant la maîtrise d'œuvre s'élève à 7 830 € HT, soit 9 396 € TTC. Un devis sera également demandé à Monsieur PERRONNET. Une demande de **Dotations d'Équipement des Territoires (DETR)** 2018 sera sollicitée.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 42 079,14 € HT soit 50 367,28 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre de la **Dotations de Solidarité Rurale** 2018 pour l'aider dans ce projet.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la **modification des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** intégrant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ainsi que « politique de la ville ».

Le Conseil Municipal approuve cette modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la **modification des statuts du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)**. Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SEBB qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal **accepte de participer financièrement aux projets de sorties et de voyages scolaires** 2018 du collège G. JOLLET pour les enfants de Pierrefitte.

Le Conseil Municipal **apporte son soutien à la candidature de Lamotte-Beuvron** pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Le Conseil Municipal décide d'implanter le **futur panneau « espaces naturels sensibles »** à l'emplacement de l'ancien.

Monsieur CHAUVIN informe le Conseil Municipal de la réunion avec les propriétaires riverains du Pilori. Un courrier leur a été adressé pour recueillir leur accord sur le montant des travaux à leur charge.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SIMON présente à l'assemblée la compétence GEMAPI et notamment ses incidences financières.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Madame Nadège DOISNE, adjoint technique territorial.

Séance du 05 février 2018

Le Conseil Municipal décide de **l'ouverture de crédits en fonctionnement** à l'article : - 7391171 – Dégrevement taxe foncière sur les propriétés non bâties jeunes agriculteurs = + 400 €. Ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2018.

Conformément à la modification de statuts du 04 mai 2017, et comme précisé à l'article 4 ; le **Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron** devient un syndicat mixte et sera administré par un comité syndical composé par :

- des communes membres qui seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,
- des EPCI/FP membres qui seront représentés par un ou plusieurs délégués en fonction du nombre de communes auxquels elles se substituent.

Monsieur le Maire invite son Conseil Municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui deviendront membres au SEBB, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Sont élus à l'unanimité : Monsieur Daniel SIMON, délégué titulaire,
 Monsieur Dominique BOUTON, délégué suppléant.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE : Acquisition des parcelles restantes à commercialiser sur les zones d'activités économiques

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert des terrains et immeubles de la zone d'activité économique par une mise à disposition à la Communauté de Communes. Les ventes des terrains restant à commercialiser se feront au fil de l'eau.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de **retrait de la commune de Marcilly-en-Gault** de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les perspectives des **rassemblements des communautés de communes**.

Concernant les travaux de la piscine, une augmentation de la pression fiscale pourrait être envisagée ainsi que le versement de fonds de concours de la part des communes ou une diminution de l'attribution compensatrice.

COMMISSION EAU/ASSAINISSEMENT

Une réunion en présence de Monsieur DESLIS (VEOLIA) aura lieu mercredi 14 février à 9h30 concernant les compteurs sectoriels.

QUESTIONS DIVERSES

- Une pendule sera installée à la salle des fêtes.
- La plantation d'arbres sur le Champ de Foire est acceptée.
- Le projet concernant la bibliothèque est en attente. Cette année, les travaux de la salle des fêtes sont une priorité : la toiture doit être refaite, un audit énergétique financé entièrement par la Région va être demandé et une étude phonique est également à prévoir.
- Eclairage public : suite à la présentation de l'audit par la société NOCTABENE, les travaux à réaliser seront vus au moment de l'élaboration du budget. L'éclairage public est dans un bon état général.
- Monsieur ETIEVE de Souesmes est le nouveau Président du SIVOS en remplacement de Monsieur SIMONNEAU.



COMMENT UTILISER LA BORNE ÉLECTRIQUE ?

La **borne** pour recharger les voitures électriques est maintenant en fonctionnement.

Elle est installée au **parking du cimetière** contre le mur des anciens ateliers municipaux.



USAGE DES BORNES

Les bornes de recharge sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Chaque borne peut charger deux véhicules en même temps (vélos, scooters, voitures...)

Comment utiliser les bornes de recharge du SIDELC (ENERSIEIL Loir-et-Cher) ?

- Pour les utilisateurs occasionnels non abonnés à un opérateur de mobilité : l'accès à la borne s'effectue en s'enregistrant et en payant directement via le **0800 37 37 40** ou sur le site www.chge.eu en indiquant le numéro d'identification de la borne (4 chiffres)
- Pour les abonnés de VIRTÀ ou de tout autre opérateur de mobilité, au fur et à mesure de la signature d'accords d'itinérances entre les opérateurs, l'accès à la borne s'effectue avec leur moyen habituel (carte, badge RFID...)



Pour en savoir plus et trouver la station de rechargement la plus proche :
www.virtaev.fr



RECHARGES **LENTES** ET **ACCÉLÉRÉES** (3 ET 18 KVA) :



Type E/F



Type 2

TEMPS DE RECHARGE (BATTERIE VIDE)

TYPE E/F
(3 kVA)
8h00

TYPE 2
(18 kVA)
1h30



COMMENT BRANCHER SON VÉHICULE

- 1 Présenter la carte ou le badge d'accès sur la partie avant de la borne. La porte d'accès aux prises se déverrouille.
- 2 Ouvrir la porte.
- 3 Brancher le câble sur la prise appropriée.
- 4 Positionner le câble dans le passe câble.
- 5 Fermer la porte correctement.
- 6 Le chargement s'effectue correctement quand l'indicateur lumineux passe à la couleur bleu fixe.
- 7 Pour débrancher le véhicule, suivre la même procédure.



Comment compléter la demande de construction ?



Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

1/11



Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions. Pour savoir précisément à quels formalités sont soumis vos travaux, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cette demande est à déposer à la mairie du lieu du projet

P C Commune : Vireuil Arrondissement : N° de dossier :

La présente demande a été reçue à la mairie le : / /

Dossier transmis : à l'Archiviste des Bâtiments de France ou Directeur du Parc National

***1 - Identité du demandeur**
 Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur
 Nom : **DURAND** Prénoms : **Marie-Anne**
 Date et lieu de naissance : Date : **10/02/1950** Commune : **Vireuil**
 Département : **041** Pays : **FRANCE**

Vous êtes une personne morale : Dénomination : **SCI de Sologne** Raison sociale :
 N° SIRET : **123456789010** Type de société (SA, SCL...) :
 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
 Nom : **FONT** Prénoms : **Tony**

2 - Coordonnées du demandeur
 Adresse : Numéro : **15** Voie : **RUE des LILAS**
 Lieu-dit : Localité : **BIOS**
 Code postal : **41000** BP : Cedes :
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Renseigner si Pays étranger Division territoriale :
 Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale
 Nom : Prénoms :
 OU raison sociale :
 Adresse : Numéro : Voie :
 Lieu-dit : Localité :
 Code postal : BP : Cedes :
 Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :
 J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

PARTICULIERS

Si vous êtes un particulier, vous devez renseigner obligatoirement votre date et votre lieu de naissance (ville et pays).

PERSONNE MORALE

Si vous êtes une personne morale (entreprise, SCI,...) Votre société doit être en situation active. Vous devez obligatoirement indiquer un n° de SIRET valide (extrait Kbis).

Comment compléter votre déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions (DENCI) ?

10/11



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

CRÉER GRATUITEMENT UN COMPTE SUR LE SITE DE LA DÉCLARATION EN LIGNE POUR LES AUTEURS DE PROJETS INDIVIDUELS AU TITRE DE VOTRE PROJET. RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES EN CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LE DOMAINE DES CONSTRUCTIONS COOPÉRATIVES RÉGULIÈRES AU CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR BÉNÉFICIAIRES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN RÉGIME D'URBANISME PARTICULIER. LES PORTES VERTES SONT DESTINÉES AUX PROJETS DE CONSTRUCTION EN RÉGIME D'URBANISME PARTICULIER.

Centre national de la maîtrise des Baux des permis



1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale (y compris de la ou des constructions(s)), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : 120 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 25 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	1	120	25
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (6) (6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? Quel est le nombre de logements existants ?

Quel est le nombre de logements après travaux ?

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 2

Superficie du bassin de la piscine : 40 m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du/des terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : 80 cm

au titre de la piscine : 1,30 m

au titre des emplacements de stationnement :

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation délibérée l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier de la réduction de la taxe d'aménagement)

Date X X / X X / 2 0 X X

Nom et Signature du déclarant

NOM + Signature

Surface totale taxable créée hors stationnement intérieur.

Surfaces de stationnement à l'intérieur de la construction.

EXTENSIONS

Indiquer la surface taxable existante et le nombre de logements avant projet pour bénéficier d'un éventuel abattement.

STATIONNEMENT

Indiquer le nombre de places de stationnement créées sur le terrain de votre construction.

PROFONDEUR DU TERRASSEMENT

Rubrique à bien renseigner afin d'éviter une taxation au plus fort

N'oubliez pas de dater et signer la déclaration

Où se renseigner ?

Pour obtenir les formulaires : www.service.public.fr/formulaires
 Pour obtenir le taux et les exonérations facultatives communales : [mairie du lieu de construction](#)



Informations sur les taxes d'urbanisme

Pourquoi des taxes d'urbanisme ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement peut, selon sa nature, générer une **Taxe d'Aménagement (TA)** et une **Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)**.

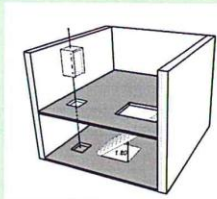
- ✓ La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).
- ✓ La RAP est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol.

Quel en est le mode de calcul ?

ASSIETTE	X	VALEUR FORFAITAIRE	X	TAUX
Surface taxable créée		726 € le m ² * (valeur 2018)		TA <i>Part communale (se renseigner auprès de la mairie) : taux fixé par délibération de la commune ou du groupement de communes (taux commun compris entre 1 % et 5 %, pouvant être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs).</i> <i>Part départementale : taux fixé par délibération du Conseil départemental de Loir-et-Cher (2,5 % pour l'année 2018).</i>
Surface des bassins de piscine		200 € le m ²		
Surface des installations de panneaux photovoltaïques au sol		10 € le m ²		
Nombre de places de stationnement extérieur		2000 € l'emplacement		
Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs		3000 € l'emplacement		
Nombre d'habitations légères de loisirs		10000 € l'emplacement		
Nombre d'éoliennes d'une hauteur > à 12 m		3000 € l'éolienne		
* valeur 705 € en 2017				RAP Taux national fixé à 0,4 % pour l'année 2018.

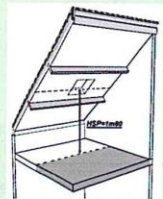
Qu'est-ce que la surface taxable ?

La surface taxable est égale à la somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier

les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m



Ainsi, les surfaces **des garages, des vérandas, des serres, des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.**

Exemple de calcul pour une maison d'habitation de 140 m² de surface taxable avec 1 place de stationnement située à l'extérieur de la construction (valeur 2018) :

Taux communal = 5 % (selon les communes)
 Taux départemental = 2,5 %
 Taux de la RAP = 0,4 %
 Abattement de 50 % pour les 100 premiers m²

Part communale :
 100 m² x (726/2) x 5 % = 1815 €
 40 m² x 726 x 5 % = 1452 €
 1 pl x 2000 x 5 % = 100 €
Part départementale
 100 m² x (726/2) x 2,5 % = 908 €
 40 m² x 726 x 2,5 % = 726 €
 1 pl x 2000 x 2,5 % = 50 €
RAP
 100 m² x (726/2) x 0,4 % = 145 €
 40 m² x 726 x 0,4 % = 116 €
 1 pl x 2000 x 0,4 % = 8 €
Total à régler = 5 320 €

Quelles sont les déductions qui peuvent s'appliquer au calcul ?

Abattement de la valeur forfaitaire (article L 331-12 du Code de l'Urbanisme) :

Certains locaux bénéficient d'un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire appliquée au calcul des taxes d'urbanisme (726 €/2 = 363 €), notamment :

- ✓ les locaux à usage d'habitation principale, dans la limite des 100 premiers m² ;
- ✓ les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- ✓ les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Exonérations de plein droit et exonérations facultatives (articles L 331-7 et L 331-9 du Code de l'Urbanisme) :

Certaines constructions peuvent être exonérées, partiellement ou en totalité, par le Conseil départemental pour la part départementale ou par les communes pour la part communale, (par exemple, en 2018, le Conseil départemental de Loir-et-Cher a exonéré les abris de jardin soumis à déclaration préalable, les commerces de détail inférieurs à 400 m², les immeubles classés, les logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé par l'État (PLS, PLUS, PSLA, ...) hors PLAI ou PTZ+).

Les questions les plus fréquentes

Quand dois-je payer la taxe ?

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) vous transmettra le (ou les) titre(s) de paiement avec les échéances précises.

Le paiement s'effectue en 2 fractions égales à acquitter au plus tôt à l'expiration d'un délai de 12 et 24 mois à compter de la date d'obtention de l'autorisation de construire.

Les taxes d'un montant inférieur ou égal à 1500 € sont recouvrables en une seule échéance à l'expiration du délai de 12 mois.

La redevance d'archéologie préventive, quel que soit son montant, est à payer en une seule échéance.

Attention : Les taxes d'urbanisme sont à régler à réception des titres de perception.

Je n'ai pas encore commencé mes travaux, dois-je tout de même payer cette taxe ?

OUI, cette taxe est indépendante de l'avancement de vos travaux. Elle est générée automatiquement après chaque autorisation d'urbanisme.

Que faire en cas d'abandon de projet avant la réalisation des travaux ?

Il convient d'adresser sur courrier libre une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction projetée.

Dois-je payer une taxe pour les places de stationnement situées sur mon terrain ?

OUI, la taxe est due au nombre de places pour toute nouvelle place de stationnement créée sur votre terrain qu'elles soient couvertes (carport) ou non.



Comment compléter les imprimés ?

Afin d'obtenir le calcul de votre taxe au plus juste, vous **devez renseigner avec précision** votre demande d'autorisation d'urbanisme partie projet et partie fiscale (Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul des Impositions) en veillant notamment aux renseignements et à la cohérence des informations suivantes :

- ✓ date et lieu de naissance de chaque demandeur,
- ✓ pour les personnes morales : n° SIRET et coordonnées complètes du représentant légal,
- ✓ la surface taxable créée,
- ✓ la surface existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur l'ensemble de la propriété,
- ✓ la ventilation des surfaces par destination (résidence principale, commerce, ...),
- ✓ le nombre de places de stationnement extérieur (exclure celles se trouvant dans un garage clos et couvert),
- ✓ la date et la signature.



La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité.



Lorsque vous déménagez, pensez à signaler votre nouvelle adresse à la DDT

Où s'adresser ?

Formulaires, références réglementaires :	➡	Sur le site internet : www.service-public.gouv.fr
Taux, exonérations facultatives :	➡	Mairie de la commune où se situe votre projet
Modalités de calcul, réglementation :	➡	Direction Départementale des Territoires (DDT) Unité Droit et fiscalité de l'urbanisme Courriel : ddt-fiscalite-urbanisme@loir-et-cher.gouv.fr
Modalités de paiement de la taxe :	➡	Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) relevant de l'adresse du demandeur.

Calendrier des fêtes 2018

MARS	Samedi 24	Soirée dansante de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	Salle des Fêtes
	Samedi 31	Théâtre de Souesmes	Salle des Fêtes
AVRIL	Dimanche 08	Promenade de Printemps A.Tou.Loisirs Marcheurs	Salle des Fêtes + Asile
	Dimanche 15	Printemps créatif des Bricolotes	Salle des Fêtes
	Vendredi 27	Musicalies	Asile – Salle des Fêtes
	Samedi 28		
Dimanche 29			
MAI	Mardi 08	Commémoration du 08 Mai 1945	Salle des Fêtes
	Dimanche 27	Randonnée de la Gymnastique Volontaire	Renouveau + SdF
JUIN	Lundi 18	Commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940	Salle du Renouveau

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

Nicole POUPAT née PINGLOT	27 octobre 2017
Madeleine DEPARDIEU née BERHUET	09 novembre 2017
Aristide PAQUET	16 novembre 2017
Roger CLAEYS	18 novembre 2017
Manuel OLIVEIRA BROCHADO	31 décembre 2017

CIMETIÈRE COMMUNAL RUE DE CHAON

Les tombes anonymes

Depuis l'automne, Lydie Voisin a fait un travail considérable pour clarifier et mettre à jour le plan des concessions du cimetière de Pierrefitte.

Il reste un certain nombre de tombes sur lesquelles la Mairie ne dispose plus d'aucun renseignement fiable.

Nous espérons que quelques habitants de Pierrefitte pouvant être concernés puissent se souvenir des emplacements de tombes de leurs ancêtres.

Merci de contacter la Mairie.



SALON du TOURISME SOLOGNE OUVERTE

à SALBRIS



Sologne des Rivières



sur le site de
L'ALMÉRIA PARC

vendredi 9 mars

14h - 18h

Ouvert au public
Entrée gratuite

samedi 10 mars

10h - 18h

Bourse touristique
Artisanat
Produits du terroir
Animations



Margaret Buequet

www.sologne-ouverte.fr

Salon du Tourisme Sologne Ouverte



Le Petit
Solognot

